Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260402-DELIB_2026_025-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook ato

DELIBERATION 2026_025

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Le deux avril deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS, Maire.

Date de convocation du Conseil : 26 avril 2025

Présents	Votants
18	19

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, Mme BIRHART Ludivine, Mme GUICHOUX Sisilia, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

Absents avec procuration : M. LHOMEDET Ludovic (pouvoir donné à Daniel BRAJEUL)

Absents : M. CHARVIN Thomas,

Secrétaire de séance : Ludivine BIRHART

Objet : Désignation des représentants au au parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales l'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

En application de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection à lieu à la majorité relative.

Le maire expose au conseil municipal que la commune est représentée auprès du comité du syndicat du Parc Naturel Régional d'Armorique par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le maire enregistre les candidatures de la liste unique :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
Alice QUILLÉVÉRÉ	Marie-Noëlle CORRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260402-DELIB_2026_025-DE

Après enregistrement de la candidature de la liste unique, il est procédé au vote :

- La liste unique a obtenu 19 voix sur 19 votants

Sont donc proclamés élus comme délégués de la commune auprès du PNRA :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
Alice QUILLÉVÉRÉ	Marie-Noëlle CORRE

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 08/04/2026*

Ludivine BIRHART Secrétaire de séance	Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS, Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT